

Objekttyp: **Miscellaneous**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **51 (1925)**

Heft 13

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

cipalement l'influence climatérique de la région alpestre des sources du fleuve, et du versant méridional de la Forêt Noire. Même en tenant compte du canal Léopold et des Vosges, les affluents du versant ouest de la Forêt Noire n'exercent aucune influence sensible sur le régime du Rhin, dont le secteur compris entre Bâle et Strasbourg, forme, par conséquent, une unité au point de vue de son régime. Des recherches et des jaugeages détaillés ont démontré l'absence d'augmentation du débit entre Bâle et Brisach ; à Strasbourg, cette augmentation atteint environ 25 mètres cubes à l'étiage et en eaux moyennes.

Profils en travers 1: 2000.
200

Fig. 3. Au sommet de courbure

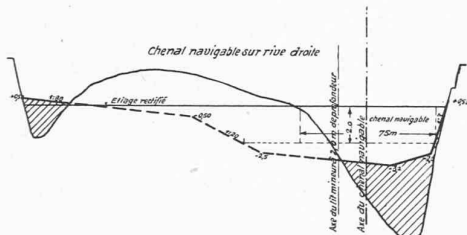


Fig. 4 A l'inflexion

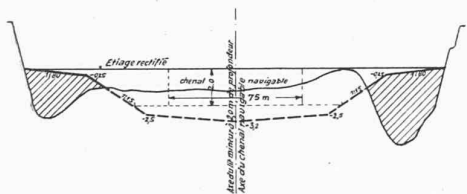


Fig. 5. Au sommet de courbure

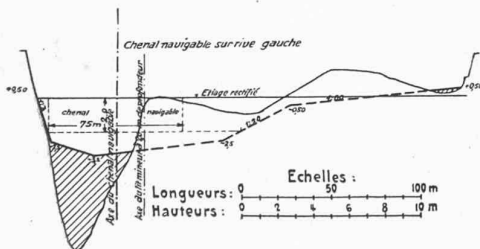


Fig. 14.

Les crues annuelles du Haut-Rhin se présentent de mai à août ; les autres mois voient prédominer des basses-eaux qu'interrompent de courtes crues, quelquefois extraordinairement fortes. La plus forte crue enregistrée survenue en 1876, comportait 5700 m³/sec. Les débits intéressants, notés au limnimètre de Bâle sont les suivants :

Débit annuel moyen	1808-1913	1013 m ³ /sec.
» »	1911-1920	1087 »
» »	1921	606 »
Moyenne mensuelle minimale	1911-1920	838 »
» »	1921	332 »

Moyenne mensuelle minimale pour les semestres d'hiver (octobre à fin mars)	1911/12-1920/21	580 m ³ /sec.
Moyenne journalière-minimale observée le 21 mars 1921		306 »

Le régime du Rhin, à son entrée dans la section à régulariser, est décrit de façon détaillée dans la communication numéro 8 du Service fédéral des eaux : « Le régime des eaux du Rhin à Bâle », par l'ingénieur C. Ghezzi. Ce document et ses compléments ont été annexés au projet. (A suivre.)

Discussions publiques organisées par le Laboratoire fédéral d'essais des matériaux.

Ordre du jour des séances du 4 juillet 1925 :

1. Détermination des sollicitations auxquelles sont soumis les rails sur appuis continus. Propositions pour la résolution du problème par la voie expérimentale.
2. La destruction du béton par l'action des terrains et des eaux souterraines. Résultats des recherches de la Commission pour l'essai des tuyaux en béton dans les terrains améliorés.
3. Le nouveau règlement concernant l'examen périodique des récipients pour le transport de gaz comprimés ou liquéfiés. Résultats des essais mécaniques servant de base au nouveau règlement.

SOCIÉTÉS

Société suisse des Ingénieurs et des Architectes.

PROCÈS-VERBAL

de l'Assemblée des délégués tenue le 4 avril 1925, à 14 h. 45, au restaurant « Bürgerhaus », à Berne.

(Suite et fin.)¹

5. Annexe aux normes Nos 132 et 135.

Le Comité central recommande l'annexe suivante aux normes N° 132 et N° 135 :

« Il est à propos d'exiger de la part des entrepreneurs des renseignements concernant l'origine des matériaux employés.

Concernant les « raccords » il est permis d'attirer l'attention sur le fait que les raccords d'origine suisse se recommandent particulièrement par leur qualité supérieure. »

M. L. Mathys explique que le projet de cette proposition a été établi à la suite d'une lettre de la maison G. Fischer à Schaffhouse. La question a été soumise à l'examen du Comité de travail de la Commission des normes. Le projet établi par ce dernier allait encore plus loin, en prévoyant la désignation des produits + G. F. + Un libellé plus général a été préparé par le Comité central.

La Section de Berne, dans sa motion présentée au Comité central, propose de rayer le deuxième alinéa du texte. Le premier alinéa n'aurait toutefois plus guère de raison d'être, puisque les normes exigent expressément l'emploi de matériaux de premier choix.

M. Paris demande la correction du texte français, en cas d'approbation.

M. E. Ziegler, architecte, motive la motion de la Section de Berne. En approuvant la phrase en question, on risquerait qu'elle soit considérée comme réclame. L'opinion de M. Ziegler

¹ Voir Bulletin technique du 6 juin 1925, page 150.